

CONSEIL MUNICIPAL

du 18 OCTOBRE 2023

PROCÈS VERBAL

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette,

Excusés : GERMAIN Céline, MORY Christophe

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil les décisions prises au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Décisions modificatives

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives comme suit :

Le Conseil Municipal APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal En Investissement		
2131	- 2 876	
2132	+ 2 876	
Budget Eau En fonctionnement		
6712	+ 202	
022	- 202	
Budget Assainissement En fonctionnement		
6336	+ 30	
6451	- 30	
6712	+ 116	
022	- 116	

2. Eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à des demandes de construction, ou rénovation, il a été demandé les devis suivants à l'entreprise Bruno Bordel TP :

Prolongement réseau traversier 11 396,71 € HT

Raccordement Ollier/Durand 2 530,72 € HT

Il est décidé de valider à l'unanimité les devis suivants :

Prolongement réseau traversier 11 396,71 € HT

Raccordement Ollier/Durand 2 530,72 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise Besson pour la location du matériel qui permet le suivi de la source d'un montant de 1 692,82 € HT

Il est décidé de valider à l'unanimité le devis.

Le fichier demande de raccordement sera modifié comme suit :

Je m'engage à régler dès qu'elle me sera réclamée par le receveur de la trésorerie, la redevance forfaitaire de 250 €, représentant le coût du branchement et de l'installation du compteur ainsi que le montant de la facture de la commune si le coût de raccordement est supérieur au plafond délibéré ainsi que les droits d'abonnement. L'abonnement débutera à la date de pose du compteur.

Le branchement sera réalisé après réception de la demande de raccordement et de la demande d'abonnement avec ses pièces justificatives.

3. Chemin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chemin de Rançon est en mauvaise état, il a été demandé le devis suivant à l'entreprise Spie Batignolles TP :

Le devis s'élève à 12 364 € HT pour réaliser ce chemin en bicouche

Il est décidé de valider à l'unanimité le devis.

4. Indemnités

Vu la demande faite par M le Maire Alexandre Joux et ses adjoints Mme Coraline Babolat, M Maël Durand et M Jean-Michel Giraud de renoncer à leur indemnité pour le mois d'octobre et d'octroyer ces indemnités aux conseillers qui s'investissent dans la commune.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints et l'invite à délibérer :

Vu l'enveloppe global pour les communes de moins de 500 habitants de 4 085,92 €

Vu les taux maximums de 25,50% pour les maires, 9,90% pour les adjoints et 6,00% pour les conseillers

Le Conseil Municipal vote par 9 voix POUR et FIXE le montant des indemnités pour le mois de novembre et de décembre.

Les indemnités de Janvier et les suivantes seront établies conformément à la délibération **D2020_03_009**.

5. Adhésion Mutuelle Santé et Prévoyance

Après exposé de la proposition d'adhésion du Centre de Gestion de l'Ain à une mutuelle santé et un contrat de prévoyance groupe, le conseil municipal d'attendre le 1/1/2025 pour la prévoyance et le 1/1/2026 pour la mutuelle dates auxquelles ce service sera rendu obligatoire.

6. Complément Indemnitaire Annuel

Après exposé des critères d'attributions, le conseil municipal décide de verser la même prime aux 3 salariés pour 2023 soit 150 € sur la paye de Novembre.

7. City Stade

Des demandes de chiffrages ont été demandées. Le cout étant trop élevé, aucune suite ne sera donnée à ce projet.

8. Urbanisme

Déclaration Préalable Mme GIRAUD Mallory

Un dossier a été redéposé en prenant en compte les remarques du précédent dossier.

Permis de construire M Arnaud Philippe

Le service ADS propose de donner autorisation pour la construction d'un abri de voiture
La commission donne un avis favorable et autorise M le Maire à signer l'arrêté.

Déclaration Préalable M Mondon Jean-Jacques

Demande de réfection de couverture en tuile delta 10 rouge nuancé et pose d'un vélux...
La commission donne un avis favorable et autorise M le Maire à signer l'arrêté.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 21 octobre au 6 novembre.

La prochaine réunion aura lieu le 21 novembre.